



Madame Royal a-t-elle débarqué en Normandie pour couler l'hydro-électricité durable de demain et la crédibilité de l'Etat ?

En 1993, la vidange calamiteuse des grands barrages EDF de Vezins et La Roche-qui-Boit avait contribué à montrer les limites de l'hydroélectricité, énergie renouvelable, mais a fort impact écologique. L'évacuation en Manche des dizaines de milliers de tonnes de sédiments avait détruit toute vie dans la Sélune et embourbé la Baie du Mont Saint Michel pendant des mois. Le préjudice écologique et économique, considérable, avait conduit les communautés locales, EDF, les scientifiques, l'Etat, les ONG à envisager dès 1996 l'effacement de ces deux barrages anciens, produisant 25 GWh par an, soit l'équivalent de la production de trois grandes éoliennes offshore d'aujourd'hui.

Des avis techniques unanimes pour supprimer deux ouvrages du passé...

La nécessité de ces effacements a depuis toujours été confirmée. En 2007, dès le Grenelle de l'Environnement lancé par Jean Louis Borloo, puis en 2009, lors du déplacement de Chantal Jouanno sur la Touque. En 2010, ils ont été inscrits dans la « Convention pour une hydroélectricité durable » signée par l'Etat, les élus, l'Onema, les hydro-électriciens, des ONG et confirmés dans le Plan de Gestion de l'Anguille français. Une mise en demeure d'EDF par la Cour Administrative d'Appel de Nantes a complété le tableau. En 2012, Nathalie Kosciusko-Morizet les a

confirmés. En 2014 le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que la commission statuant à l'issue de l'enquête publique ont rendu des avis favorables aux enlèvements, conformes à la Directive Cadre sur l'Eau de l'Europe qui impose depuis octobre 2000 de restaurer les milieux aquatiques pour retrouver un « bon état écologique » des eaux.

Des avis techniques, chiffons de papier pour une Ministre virevoltante...

Il y a donc un cadre légal et un consensus technique, économique, écologique, politique impressionnant pour supprimer ces barrages afin notamment de reconstituer une population de saumons menacée. Seulement voilà : la seule qui n'a pas compris qu'enlever des ouvrages non rentables est un bon investissement est l'actuelle Ministre de l'écologie. Le 4 décembre 2014, durant une visite qui s'apparente plus à une virée électoraliste qu'à un déplacement de soutien aux politiques publiques innovantes portées par ses services, Ségolène Royal a de nouveau cédé à la pression bruyante d'opposants à tout changement. Ceci alors que, quelques jours plus tôt, elle confirmait dans une réponse écrite au Député Bernard Panher que « la décision de démantèlement des ouvrages et de réhabilitation de la vallée prise en 2009 par le Gouvernement,

Wolinski soutenait les combats contre les barrages

POUR
LA LOIRE



SOS LOIRE VIVANTE

8, Rue Crozatier - 43000 LE PUY-EN-VELAY - Tél. 71 05 57 88

Il avait soutenu Loire Vivante et fait ce dessin en 1989.

Nous rendons aussi hommage aux autres victimes de l'attentat au siège de Charlie Hebdo et en particulier aux autres dessinateurs assassinés : leurs dessins sont plus forts que les fusils !

NOUS SOMMES CHARLIE

apparaissait pleinement justifiée ». Contre l'avis de ses services, de son cabinet, contre les ONG, contre une bonne partie de la population locale, Madame Ségolène Royal seule, choisit la fantaisie.

...qui dégrade au-delà du raisonnable la parole de l'Etat.

La Ministre se permet de remettre en cause le travail d'équipes dévouées et compétentes qui savent que, pour restaurer les fleuves, il faut enlever des barrages, dans un pays qui en a construit plus de 100 000, selon le dernier inventaire



Barrage de Vezins sur la Sélune (36 m) - © J-P Doron

Une enquête publique favorable et très participative

La Commission d'enquête avait rendu fin novembre un AVIS FAVORABLE pour le démantèlement des barrages de La Roche-qui-Boit et de Vezins. 2419 dépositions avaient été envoyées au Commissaire Enquêteur pour confirmer la nécessité d'effacer ces 2 grands barrages (soit 53% du total des contributions).

2419
avis favorables

Pour suivre le dossier Sélune

<http://www.selunelibre.org/>

Facebook :
Les Amis de la Sélune

Lire les derniers communiqués de presse

- Les Amis de la Sélune. *Un démantèlement entériné par la Commission d'enquête suite à une mobilisation sans précédent des acteurs locaux, nationaux et internationaux.* 1/12/2014.

- Les Amis de la Sélune. *Nouvelle reculade de Ségolène Royal sur un enjeu environnemental majeur : l'arasement des 2 grands barrages de la Sélune remis en cause.* 5/12/2014.

- Fédération Nationale de Pêche. *Un démantèlement inopportunistement suspendu par la ministre de l'Ecologie.* 6/12/2014.

Contact : ERN France
8 r. Crozatier, 43000 Le Puy-en-Velay,
France +33 (0) 4.71.05.57.88
www.ern.org

Directeur de publication :
Roberto Eppe, Président ERN
Comité de rédaction : Roberto Eppe,
Simon Burner, Lucie Galland, Martin
Arnould
Graphisme : Lucie Galland, ERN

suite...

de l'Onema : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Et ces effacements ne sont pas du gaspillage d'argent public : sur les « 53 millions d'euros pour faire passer les poissons », 22,6 sont consacrés à la vidange obligatoire des ouvrages et 17 millions vont être investis au bénéfice des territoires locaux. Le démantèlement ne coûtera que 5,1 millions d'euros auxquels s'ajouteront 4,5 millions pour la renaturation du lit et 2 millions de compensations et suivis.

La Loi de Transition Énergétique en cours d'examen est une occasion propice pour renforcer l'émergence d'une culture de l'énergie qui reconnaît les avantages et les inconvénients des énergies renouvelables, en particulier de l'hydroélectricité. Si un certain développement

de celle-ci est nécessaire, il ne faut pas perdre de vue que l'avenir des énergies renouvelables dans le monde se fera principalement autour de l'éolien et du solaire. Le développement de l'hydroélectricité sera marginal. En France aussi. Dans une région qui possède 50 % du potentiel hydrolien d'Europe, estimé entre 3000 et 6000 MW, et qui va installer, au large de Courseulles-sur-Mer, un parc éolien de 450 MW dans les années à venir, la ministre voudrait faire croire qu'il est nécessaire de conserver deux barrages totalisant 19 MW de puissance, soit 0,5 % de ce qui va être édifié avec à la clé la création de centaines d'emplois dans les énergies renouvelables ? Son attitude n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu.

Vive la Sélune Vivante !

Laisser la Sélune dans le gris béton ? Jamais !

Vous connaissez notre engagement en faveur des fleuves et rivières vivantes de notre pays. Elles ne vont pas bien, et nous sommes entrés dans l'ère de la protection de ce qui est encore intact, c'est-à-dire peu de chose, et aussi de leur restauration. Car il faut réparer ce qui a été abîmé, à une époque où les hommes ne savaient pas que les rivières étaient des organismes vivants, fragiles qui ne pouvaient être barrées partout et sous tous les cieux.

Sur la Loire, à partir de 1986, les ONG ont montré à quel point leur travail était nécessaire pour accoucher d'un mode de gestion durable des fleuves, qui passe par l'effacement de barrages devenus inutiles. Sur le Haut Allier, dans

un consensus exemplaire avec EDF, le barrage de Poutès va être supprimé, remplacé par un seuil de 3,8 mètres de hauteur totalement effaçable pour laisser la place aux saumons et à l'Allier vivant.

Aujourd'hui, sur la Sélune, nous mettrions en conserve les deux grands barrages obsolètes, pour ne jamais rien changer, sous la pression d'opposants colériques et mal informés ? Vous savez que nous aimons regarder vers l'avenir. ERN et les Amis de la Sélune vont tout mettre en œuvre pour libérer la Sélune, ses saumons et redonner espoir aux habitants et élus courageux qui défendent depuis longtemps l'idée d'une Sélune Vivante. Nous comptons sur votre aide.

Extraits du Communiqué de presse des Amis de la Sélune suite à la nouvelle reculade de Ségolène Royal

« L'opportunité de donner un nouvel essor à la vallée de la Sélune, en s'appuyant sur la notoriété de la baie du Mont-Saint-Michel toute proche, n'était plus qu'à une portée de main.

Tous les citoyens qui se sont exprimés en faveur de l'arasement des barrages dans le cadre de la récente enquête publique qui travaillent sur le dossier depuis des années ont depuis hier soir de bonnes raisons de se sentir trahis [...]

Si les oppositions locales sont une réalité incontestable qu'il faut prendre en compte, elles ne doivent pas servir les intérêts de quelques élus locaux et d'habitants qui refusent l'expression de la démocratie à travers le très long processus d'études et de concertations engagé depuis 28 ans [...]

Le non-respect de ces obligations pourrait conduire, une nouvelle fois, à une mise en demeure de la France par la Commission européenne [...]

Le discours de Madame Royal expliquant qu'il ne faut pas jouer des poissons contre des

hommes est en contradiction avec tout ce que la science nous dit des relations entre tous les êtres vivants et leurs milieux, qui démontre que les hommes dépendent des fonctions et services produits par les écosystèmes au même titre que les insectes, les amphibiens ou... les poissons.

En tout état de cause, Madame Royal semble ne pas avoir compris les enjeux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de leur transparence migratoire et sédimentaire.»

Lire la totalité de communiqué de presse du 5 décembre 2014 : www.selunelibre.org

